



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

9 JUILLET 1996

PROJET DE DECRET

RELATIF AU FINANCEMENT
DES HAUTES ECOLES ORGANISEES OU SUBVENTIONNEES
PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR MM. ANTOINE ET BODSON

(1) Voir Doc. Conseil n° 97 (1995-1996) n°s 1 à 7.

Amendement n° 46

Article 15

Remplacer à l'article 15, 3^o, les termes « la catégorie visée à l'article 12, 6^o, du décret » par les termes « les formations en un cycle et en deux cycles de la catégorie visée à l'article 12, 6^o, du décret ».

A. ANTOINE.
M. BODSON.